



## Litige travaux canalisation dans résidence locative

-----  
Par Mary85360

Bonjour

Je suis locataire dans un logement social. Suite à un soucis d'écoulement des évacuations évier cuisine une entreprise d'entretien canalisation est intervenue mandatée par le gestionnaire locatif.

On me demande de payer la facture es ce vraiment a moi de la réglée,sachant que le bouchon se situait en dehors de l'appartement dans un regard extérieur.

Cordialement

Mary 85360

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le débouchage des canalisations privatives que ce soit dans ou hors du logement est une charge locative.

Cette intervention est donc à votre charge, sauf si la canalisation bouchée dessert d'autres logements.

-----  
Par isernon

bonjour,

si vous étiez le seul appartement concerné par la mauvaise évacuation des eaux usées, cela signifie que le bouchon provenait de votre installation, donc le débouchage est à votre charge.

salutations

-----  
Par Mary85360

Je vous remercie de vos réponses.je redoutais ce verdict,je vais donc régler cette vilaine facture.

Cordialement à tous.